Reçu en préfecture le 02/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL N

SÉANCE du 26 novembre 202 ID : 038-213803570-20241202-DEL202452BOURSE-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt novembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane PRESENTS: TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS: Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS:

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents: 19 Votants: 19

DEL 2024 52 Remboursement de la contribution de la commune pour le passage du permis de conduire (bourse au permis)

(Votée à l'unanimité)

Dans le cadre de la bourse au permis, les boursiers doivent effectuer 60 heures de bénévolat en contrepartie d'une participation de la commune de 500€ pour l'obtention de leur permis de conduire.

Le versement a été effectué auprès de l'auto-école pour Madame COSTANTINI Djoulia mais ayant changé d'orientation professionnelle, elle n'a plus la capacité d'effectuer les heures.

Madame le Maire demande l'autorisation d'émettre un titre de 500€ pour le non-respect du contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 novembre 2024;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT

pugenous

Le Maire,